

Décision

Générale

colonial

Décision n° 288/SG/ESJ portant engagement d'élèves institutrices.

n° 288/SG/ESJ

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE
LA JEUNESSE

Date de publication

2 mars 1968

Numéro JO

n° 6 du 25/03/1968

Date du numéro

25 mars 1968

TEXTE INTÉGRAL

Est admise en section normale pour compter du 28 septembre 1967 en qualité d'élève-institutrice de 2° classe: Mlle Nagate Mohamed Mohassen. L'intéressée percevra mensuellement une indemnité dite de stage d'un montant égal aux 8/10 de la rémunération perçue par un instituteur stagiaire de 2° classe (indice 450).